

Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne

Pour une fraternité en acte

Après les attentats de janvier et novembre 2015, Paris s'est affirmée comme une ville résiliente, profondément désireuse de se relever et d'avancer. A l'horreur et la barbarie, les Parisiens ont répondu par un profond désir d'unité. Aux tentatives de divisions, ils ont opposé un refus catégorique de vivre dans la peur et la défiance.

Ce besoin urgent de s'ouvrir aux autres et de recréer du lien, chacun à son échelle, s'est enraciné à Paris. Il est aujourd'hui le moteur d'une société animée par une soif sincère de fraternité. Une société qui sait que la démocratie vit et grandit avant tout dans le rapport à l'autre.

Dans ce contexte, plus que jamais nous devons permettre aux citoyens de s'exprimer, de s'engager, d'agir. La diversité de la société parisienne est une chance immense. Il nous appartient de tout faire pour que grandissent les échanges en son sein.

Permettre aux citoyens de construire ensemble leur avenir, c'est l'objectif qui fonde l'ensemble de nos politiques publiques à Paris. En encourageant la participation de tous, nous bâtissons une ville plus juste, plus inclusive et fraternelle.

Le tissu associatif parisien, fort de 65 000 associations et 660 000 bénévoles, constitue un bien commun inestimable pour notre ville et ses habitants.

Il est **source de lien social** : les associations permettent de réussir à plusieurs ce qui serait hors de portée pour un citoyen isolé. Les rencontres qu'elles engendrent et les liens de coopération qu'elles instaurent stimulent l'intelligence collective et renforcent la capacité d'agir. Au-delà de cette forme originale de coopération inhérente au fait associatif, l'objet même des associations parisiennes témoigne de cette participation quotidienne à ce qui fait le ciment de la cité : 29% d'entre elles agissent dans le secteur culturel, 22% dans le secteur des loisirs et de la vie sociale, 13% dans l'action sociale et la santé. La Ville de Paris soutient pleinement cette dynamique en subventionnant près de 2 600 associations, auxquelles elle a consacré 260 millions d'euros en 2016.

Le secteur associatif fait pleinement partie de l'économie parisienne, dont il révèle un autre visage : réunissant bénévoles, volontaires et salariés autour de projets répondant à de nouvelles formes de besoins sociaux, les associations sont souvent à l'avant-garde des services aux publics. Productrices de richesses sans être animées par le profit, elles développent des emplois de proximité, le plus souvent non délocalisables. On compte ainsi 112 000 salariés dans le secteur associatif parisien, soit 8% de l'emploi privé de la capitale. Les associations ne constituent pas seulement une « autre » économie, un « tiers secteur » ; elles sont le creuset de l'économie de demain, durable, respectueuse des femmes et des hommes comme de l'environnement.

Les associations, constituent, enfin un indispensable ferment démocratique : elles développent le sens de la responsabilité et l'esprit critique, font progresser les droits collectifs et créent un lien indispensable entre démocratie représentative et participative.

Au-delà de l'engagement associatif, **les Parisiennes et Parisiens prouvent chaque jour leur désir de participer davantage à la vie citoyenne**, au sein des conseils de quartiers ou en s'emparant des nouveaux outils mis en place depuis 2014, comme le Budget Participatif (160 000 votants en 2016) ou la « carte citoyenne-citoyen de Paris », dont bénéficient déjà plus de 120 000 Parisiens. Ils peuvent ainsi donner leur avis, proposer et voir aboutir des projets qui transforment leur ville, agir concrètement pour préserver leur environnement, participer à des événements citoyens.

Depuis 2001, la Ville de Paris a toujours reconnu la contribution essentielle des associations à la vie de la Cité. Elle fait désormais de la participation citoyenne un enjeu central des politiques publiques. A la place qui est la sienne, la collectivité parisienne se donne ainsi pour objectifs d'être un terreau fertile pour toutes les formes d'engagement, d'accompagner les associations dans leur développement en simplifiant au maximum leurs démarches, et de co-construire avec les citoyens les politiques municipales.

1. Permettre à toutes les formes d'engagement d'émerger

Faire de la participation citoyenne un enjeu incontournable, c'est répondre à un double objectif : **répondre d'une part à la demande des Parisiens qui expriment très fortement leurs attentes en matière d'engagement auprès de la Ville, et renforcer d'autre part l'efficacité de nos politiques publiques.** Pour reprendre les analyses du politologue américain Robert Putnam, l'efficacité de ces politiques est largement dépendante du « capital social » reliant les habitants entre eux, c'est-à-dire de la capacité des habitants à les utiliser et à les mettre en œuvre, donc à se tenir informés et à coopérer entre eux et avec les administrations pour les appliquer.

Les 15 000 Parisiens qui ont participé aux conseils de quartier, les 7 consultations menées sur la plateforme « Madame la Maire j'ai une idée », les 1 600 jeunes candidats au Conseil Parisien de la Jeunesse, les 190 représentants des quartiers populaires mobilisés, en quelques mois, pour participer aux nouveaux conseils citoyens, sont autant de signes de ce désir d'engagement.

Pour répondre à ces attentes, la Ville de Paris a développé de nombreux outils afin de confier les clés de la participation citoyenne à tous les Parisiens.

- **Découvrir sa ville et les enjeux démocratiques avec la « carte citoyenne-citoyen de Paris », outil de mobilisation**

Parce que le message **#JesuisParis** a montré combien les valeurs de Paris résonnaient dans le monde entier, la municipalité a souhaité donner à chaque Parisienne et Parisien la possibilité de montrer son attachement à sa ville, par un acte d'adhésion positif à la « carte citoyenne-citoyen » de Paris, inspirée du modèle new-orkais. Au-delà du symbole, dont se sont déjà emparés **120 000 Parisiens**, la carte « citoyenne-citoyen de Paris » veut donner les clés de la Cité aux habitants, leur offrir l'accès à des visites insolites et à des événements culturels ou sportifs, mais aussi leur fournir des clés de compréhension du fonctionnement d'une institution républicaine qui leur appartient. Il s'agit d'un formidable outil de mobilisation des Parisiennes et des Parisiens intéressés par leur ville, qui accorde une large place aux plus jeunes. Ainsi, près de 2 000 enfants ont été accueillis à l'Hôtel de ville en juin 2016 à l'occasion d'un goûter citoyen, qui sera renouvelé à l'automne.

Depuis septembre 2016, **40 ateliers citoyens** ont déjà eu lieu, et **un programme dédié aux jeunes** a été lancé début 2017, touchant plus de 530 Parisiens. Pour le deuxième anniversaire de la carte « citoyenne-citoyen de Paris », nous avons souhaité accélérer ce programme en **doublant le nombre d'ateliers citoyens.**

- **S'informer, se former, expérimenter dans les nouvelles Maisons de la vie associative et citoyenne**

Après une enquête approfondie sur les nouveaux besoins du secteur associatif, auprès des associations et des élus de terrain, nous avons souhaité renouveler en profondeur les missions des maisons des associations.

Ouvertes désormais à toute la diversité des formes d'engagement, les 16 futures « Maisons de la vie associative et citoyenne » seront la porte d'entrée, de proximité, pour les associations constituées et celles en devenir, pour les collectifs de citoyens et les juniors associations, pour les

conseils de quartier et les porteurs de projet du budget participatif, ou pour tout citoyen à la recherche d'information sur la participation citoyenne.

Les Maisons de la vie associative et citoyenne continueront à tenir **un rôle de conseil** auprès des associations et constitueront des **pôles ressources**, sur le territoire, en matière d'information sur tous les outils de la participation citoyenne. Elles seront enfin les **points d'appui** de la Ville et des mairies d'arrondissement pour tout projet reposant sur une mobilisation citoyenne (budget participatif, concertation, consultation publique...).

Parce que le travail des maisons de la vie associative et citoyenne doit se prolonger au-delà des murs de l'équipement public, j'ai souhaité organiser différemment les équipes en charge de la vie associative et citoyenne sur le terrain et confier de nouvelles missions aux directeurs des maisons des associations. À partir de janvier 2018, ces « directeurs du développement de la vie associative et citoyenne » seront chargés de piloter sur le territoire la mise en œuvre et l'animation des actions municipales dans ces domaines de la vie associative et de la participation citoyenne.

La création de 10 postes supplémentaires dans le réseau municipal consacré à la vie associative et citoyenne montre l'importance accordée par notre exécutif à ces enjeux. Afin de créer des pôles d'accueil et de conseil des acteurs associatifs et citoyens de dimension suffisante et dotés d'équipes polyvalentes de 4 à 5 personnes, j'ai décidé de regrouper les maisons des arrondissements centraux sur deux arrondissements, pour aboutir à un maillage de 16 maisons de la vie associative et citoyenne. Elles accueilleront 300 associations, pour la plus petite, à 1000 pour la plus importante. La modernisation de l'action publique implique de réinterroger ses missions tout en étant guidés par un souci d'efficacité, de sobriété et d'équité entre les habitants. C'est dans cet esprit que le nouveau réseau municipal dédié à la vie associative et citoyenne a été redessiné.

- **Mettre le numérique au service de l'engagement**

Comme tous les autres champs de la vie urbaine, l'engagement collectif voit ses usages radicalement transformés par le numérique, qui représente une véritable opportunité de démultiplication des liens entre citoyens et associations.

La plateforme « Je m'engage.paris », lancée par la Ville en 2014, a ainsi permis de mettre en relation 10 000 associations inscrites et plus de 21 000 Parisiens bénévoles. Cette plateforme, développée par la start-up solidaire « Hacktiv », a également montré son efficacité, dans le lancement d'opérations de « recrutements » de bénévoles de grande ampleur, comme celle organisée au moment de l'ouverture du centre humanitaire de La Chapelle en décembre 2016, qui a permis de mobiliser près de 500 bénévoles.

Dans le même temps, la Ville a souhaité **soutenir l'émergence des nombreuses start-ups citoyennes dédiées au mouvement associatif** : PickAsso a pu tester son application pendant un an sur les abribus intelligents ; Kawaa a développé la plateforme de la Nuit des Débats ; les plateformes de financement participatif ont eu accès, dès leur démarrage, à tout le réseau des structures inscrites dans les Maisons des associations,...

La simplicité d'usage permise par le numérique est un accélérateur pour « franchir le pas » de l'engagement et permet aux acteurs associatifs de massifier leurs recrutements et de se concentrer sur la plus-value de leur action : l'accueil des bénévoles, leur formation, l'animation du réseau, etc. **La coopération avec les grands réseaux associatifs du bénévolat (France Bénévolat, Tous bénévoles, Passerelles&Compétences, Bénénova...)** a permis de nourrir ces réflexions et d'aller toujours plus loin dans la promotion d'un bénévolat de qualité, utile aux associations, aux citoyens engagés et à la collectivité.

- **Développer une véritable culture du débat**

Face au risque de dérive individualiste et utilitariste de nos grandes villes, il est nécessaire de multiplier les espaces originaux de rencontres et de débats, dans des cadres intergénérationnels et de mixité sociale. C'est dans cet esprit que la **première « Nuit des Débats »** a été lancée à Paris en avril 2016. 3 000 personnes ont participé à plus de 100 débats dans des cafés, des musées, des universités, au sein d'associations ou d'équipements municipaux.

Face à ce succès, j'ai souhaité que la Nuit des débats soit **renouvelée et démultipliée dès 2017**. Les villes de Dakar et Montréal ont décidé de rejoindre l'aventure parisienne et lanceront avec nous, leur première Nuit des Débats le 24 mars prochain.

Parce que notre ville a besoin de ces temps de convivialité, je continuerai à soutenir et valoriser les fêtes de quartier organisées par les Conseils de quartier grâce au budget de fonctionnement qui leur est dédié, les nombreux événements à caractère festif financés par les enveloppes « d'animation locale » de la DDCT, le plus souvent dans les quartiers populaires, comme les agora citoyennes du budget participatif.

Pour rendre hommage à cette énergie citoyenne, j'ai souhaité organiser une grande rencontre annuelle en décembre : la **soirée « Je m'engage »** réunit ainsi, pendant la « Social Good Week » et à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, plus de 1200 participants à l'Hôtel de Ville.

- **Répondre au désir d'engagement des jeunes Parisiens**

S'ils remettent souvent en cause les formes traditionnelles de mobilisation politique, les jeunes ne sont pas moins prêts à se mobiliser, différemment, pour les causes qui leur tiennent à cœur : acheter local, choisir une banque solidaire, adopter des modes de transport doux, sont autant de gestes militants et assumés comme tels.

Il est donc urgent de réfléchir avec les jeunes au renouvellement des réponses à apporter à leur désir d'engagement, car leur expertise et leur énergie constituent des ressources immenses pour la collectivité. En 2017, j'ai donc demandé au Conseil Parisien de la Jeunesse de faire des propositions sur l'engagement des jeunes, qui viendront nourrir la concertation sur la rénovation de la charte de la participation citoyenne qui s'ouvre cette année. Leur regard sera particulièrement précieux sur les nouveaux outils que j'ai souhaité développer pour faciliter l'engagement des jeunes, de manière simple et concrète : **« Quartier libre »**, une aide de 500 à 1000€ pour créer une association ou un projet citoyen au bénéfice du quartier et de ses habitants, et le **« Bafa citoyens »**, qui a déjà permis à plus de 850 jeunes de voir leur Bafa financé par la Ville, en échange d'un engagement bénévole dans une association parisienne.

Autre succès, le **service civique** est devenu un formidable vecteur d'engagement pour la collectivité : avec plus de 300 jeunes en service civique dans les équipes de la Ville et le lancement du programme Volontaires de Paris qui a permis de recruter 200 jeunes avec Unis-Cité, la Ville de Paris a plus que triplé le nombre de possibilités d'engagements offertes aux jeunes Parisiens et Franciliens. L'objectif est d'arriver, d'ici la fin de la mandature, à 600 jeunes accueillis au sein de la Ville de Paris. Pour valoriser encore cet engagement, je souhaite organiser un grand rassemblement de tous les jeunes en mission en service civique à Paris, à l'Hôtel de Ville.

Le lancement du **budget participatif des écoles et des collèges** a enfin été un grand succès en 2016, qui a permis à 66 000 petits Parisiens de participer à cette première expérience de démocratie.

2. Accompagner les associations dans leur développement

Avec 1 Français sur 2 membre d'une association, la vie associative est le cœur même de l'engagement au quotidien. La municipalité parisienne, par son très haut niveau d'investissement, réaffirme son soutien au développement du secteur associatif, dont les retombées sont bien plus qu'économiques. En 2016, **260 millions d'euros de subventions ont en effet été attribués à près de 2 600 associations**, de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité. Ce haut niveau d'investissement, auquel s'ajoutent les aides en nature et la commande publique, est un signe tangible de la place indispensable qu'occupent les associations dans la conduite des politiques publiques municipales.

Le choix de **privilegier la subvention** n'est pas neutre : en reconnaissant l'initiative associative, la Ville ne fait pas des associations les simples maîtres d'œuvre des politiques municipales, elle en fait aussi les co-concepteurs. Ce principe réaffirmé du recours à la subvention, inscrit dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, implique également d'améliorer encore la façon dont nos financements sont attribués, afin que les associations puissent se concentrer sur leur objet social plutôt que sur la recherche de subsides.

La ville souhaite ainsi tout faire pour simplifier les démarches des associations et les accompagner dans leur développement.

• Simplifier les démarches des associations

Je souhaite donner davantage de **visibilité et de lisibilité** aux associations et engager l'ensemble des services dans un effort de réduction des délais de décision d'attribution des subventions. Trois actions sont donc prévues en ce sens :

1) Raccourcir les délais de traitement des dossiers pour aboutir à 75 % de subventions votées au cours du 1^{er} semestre

Le délai moyen entre le moment où une association dépose sa demande de subvention dans le service numérique SIMPA et celui où la subvention est votée au Conseil de Paris est actuellement de 10 mois. Je souhaite **porter ce délai à 6 mois d'ici 2020** et atteindre 75% de subventions votées au cours du 1^{er} semestre contre 54% actuellement.

Pour ce faire, le calendrier de dépôt de demandes de subvention sera harmonisé (dépôt des demandes au dernier trimestre de l'année N-1) et l'analyse des dossiers sera revue pour parvenir à deux niveaux de contrôle différents : pour les subventions de moins de 23 000€ (évaluation des risques assurée par les directions) et pour celles de plus de 23 000€ (évaluation assurée par la DDCT). En parallèle, le contrôle *a posteriori* du bon usage des subventions sera renforcé et fera l'objet d'une réflexion en 2017 afin d'en préciser les modalités.

2) Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour couvrir jusqu'à 50% des associations

15 % des associations bénéficient actuellement de ce type de convention, représentant 60 % de l'enveloppe annuelle dédiée aux subventions. Réservées essentiellement aux grosses associations aujourd'hui, je souhaite que ces conventions pluriannuelles d'objectifs soient développées et touchent davantage les petites associations, qui ont tout autant besoin de visibilité et de sécurisation. Notre objectif est d'atteindre **50% de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** d'ici la fin de la mandature. Un système de CPO simplifiée pour les associations de petite taille sera étudié par la DDCT et la DAJ. Pour les associations subventionnées par plusieurs directions, une direction cheffe de file sera désignée.

3) Créer un portail unique pour les associations

La création d'un portail « associations » sur la page paris.fr est prévue dans les prochains mois. Il rassemblera l'ensemble des informations utiles et affichera notamment les priorités de chaque

secteur et les critères d'éligibilité à une subvention municipale. Les demandes de subvention seront quant à elles **simplifiées et dématérialisées** au maximum à travers une refonte de la plateforme de dépôt en ligne SIMPA, qui sera opérationnelle dès la campagne de subvention 2018.

- **Être présent à tous les stades de développement des associations**

Outre les **Maisons de la vie associative et citoyenne** dont le rôle reste prépondérant pour accompagner les premiers pas des associations, le **Carrefour des Associations Parisiennes (CAP)**, équipement municipal situé dans le 12^{ème} arrondissement, prend leur relai pour accompagner le développement des associations. Le **programme Paris Asso Formation** touche ainsi 4000 acteurs associatifs chaque année. La pépinière du CAP, « Cap Ten », accompagne quant à elle l'émergence de 10 associations à fort potentiel par an.

Dès lors qu'elles passent ce primo-développement et entrent dans le champ des « TPA-PMA » (très petites et moyennes associations), la Ville s'appuie sur des partenaires associatifs spécialisés, comme le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** ou le **réseau France Active** représenté à Paris par l'association **Paris Initiative Entreprise (PIE)**. 120 associations et entreprises solidaires parisiennes ont ainsi pu bénéficier des prestations de conseil gratuites du DLA et 50 autres ont levé des financements solidaires auprès de PIE.

- **Développer l'emploi dans le secteur associatif**

Secteur économique à part entière, **11 450 associations parisiennes emploient 112 000 salariés et représentent ainsi 8% de l'emploi privé et 3.5 milliards d'euros de salaires versés**. Le secteur associatif s'est en outre montré plus résilient que les autres durant la crise, et a recommencé à créer des emplois dès 2011, prouvant la **force de l'économie de proximité**.

Avec le soutien de la ville, l'association pour le développement de l'économie locale (l'ADDEL) vient de développer la **plateforme « être employeur »**, qui s'adresse à tous les « petits employeurs » et en particulier à ceux du monde associatif. Elle compte déjà 4 000 adhérents, qui peuvent bénéficier de conseils gratuits.

Les différents dispositifs de **contrats aidés** sont également un levier encore trop peu exploité par le secteur non-marchand parisien. Ils constituent pourtant une ressource majeure pour les associations et une occasion formidable de retour à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées. En partenariat avec la DIRECCTE, la Ville associera le Comité Parisien pour l'Emploi au développement d'un plan d'action partagé pour améliorer le recours aux contrats aidés, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

- **Aider les associations à faire connaître leurs actions aux Parisiens**

Demande majeure des associations, l'appui en matière de communication relève également des obligations de la Ville. Dès 2016, **120 panneaux d'affichage associatifs supplémentaires** ont ainsi été installés dans les parcs et jardins, dans 14 arrondissements volontaires, portant à 302 le nombre de panneaux d'affichage associatif et de libre expression, auxquels s'ajoutent les 173 panneaux lumineux.

En complément, ce réseau sera modernisé à travers le développement de **l'affichage numérique**, testé depuis 2016 dans le 18^{ème} arrondissement, et qui sera développé dès 2017 dans l'ensemble des quartiers populaires.

Moments forts de la rentrée, **les forums des associations**, organisés par les Mairies d'arrondissement, sont le rendez-vous annuel du monde associatif. Ils réunissent chaque année près de 3000 associations parisiennes et leur permet de mobiliser nouveaux adhérents, bénévoles ou

salariés. Les futurs directeurs du développement de la vie associative et citoyenne y prendront désormais une part active, sous la houlette des maires d'arrondissement.

- **Fluidifier l'accès aux locaux associatifs**

Enjeu crucial pour les associations parisiennes, la question de l'accès aux locaux fait l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité parisienne.

En ce qui concerne la **recherche de locaux ponctuels** (salles de réunion, postes de travail...), la nouvelle organisation des maisons de la vie associative et citoyenne permettra un accès beaucoup plus large et fluide aux locaux : accessibles de 8h à 22h, tous les jours, y compris le dimanche, ce sont au total **5 500 m2 de bureaux et de salles de réunions** qui sont mis à la disposition des associations parisiennes dans ces équipements. Le système de « clé intelligente », expérimenté actuellement dans deux MDA, sera généralisé et permettra de confier les clés des équipements aux associations ayant conclu une convention avec la Ville, pour favoriser l'accès aux bureaux en dehors des heures d'ouverture par les agents.

Les **kiosques citoyens**, expérimentés depuis deux ans dans trois arrondissements (le 12^{ème}, le 14^{ème} et le 15^{ème}), sont une nouvelle ressource modulaire à destination des conseils de quartier, des collectifs et des associations, qui leur permet non seulement de se réunir, mais aussi d'organiser des événements directement sur la voie publique. Leur déploiement est prévu, à partir de 2017, dans les 5^{ème} et 19^{ème} arrondissements, puis dans tous les arrondissements volontaires.

Une **plateforme de mise en relation** de la demande associative avec l'ensemble des lieux, publics ou privés, ponctuellement disponibles, sera développée en 2017, dans le cadre du nouveau programme « start-up de ville », qui accompagne les agents de la collectivité dans leur projet d'entrepreneuriat. Son déploiement est prévu courant 2018.

Pour les **locaux pérennes**, j'ai souhaité que les locaux associatifs soient inscrits dans les priorités du groupe de pilotage du compte foncier de la Ville, chargé d'examiner les cessions du patrimoine. La **Commission d'attribution des locaux associatifs de la Ville (CALASS)**, pilotée par le secrétariat général, a également revu en profondeur ses critères d'attribution afin d'apporter transparence et rapidité dans les décisions d'attribution des locaux du patrimoine de la Ville aux associations. Un partenariat accru avec les bailleurs sociaux, qui sera encore développé avec la création du groupement d'intérêt économique inter-bailleurs en charge des locaux commerciaux, permet d'ores et déjà de développer une véritable stratégie d'implantation associative, en proximité avec les mairies d'arrondissement. 14% des locaux commerciaux des bailleurs sont aujourd'hui confiés à des associations parisiennes. En 2016, **50 locaux** ont été attribués à des associations par la CALASS ou les bailleurs. Je souhaite qu'un inventaire de l'ensemble des locaux du patrimoine de la Ville attribué aux associations soit effectué, afin de mieux valoriser le soutien de la collectivité d'une part, et d'envisager d'autre part, avec les associations, un véritable parcours locatif parisien. Un travail sur les **locaux intercalaires** confiés aux associations a par ailleurs été expérimenté avec succès et sera développé dans les mois à venir.

Enfin, les Parisiens ont une nouvelle fois montré leur attachement au secteur associatif en votant largement en faveur de la rénovation des locaux associatifs lors de l'édition 2016 du budget participatif. **3,5M€ seront ainsi consacrés à la rénovation et à l'aménagement** de ces locaux dans les quartiers populaires.

- **Diversifier les sources de financement**

Si la Ville de Paris est l'une des rares collectivités locales à ne pas avoir baissé ses financements au secteur associatif, il est néanmoins désormais incontournable pour les associations de diversifier leurs sources de financement. C'est aussi le prix de leur indépendance.

Les nouvelles réglementations autorisant les collectivités à développer le **financement participatif et à expérimenter les « investissements à impact social »** sont une opportunité majeure pour trouver de nouveaux relais de croissance. Le partenariat développé depuis 3 ans entre les maisons des associations et les plateformes de « crowdfunding » (Hello Asso, Ulule, KisskissBankbank, Co-city...) a permis de sensibiliser largement le tissu associatif parisien à ces nouvelles sources de financement. Je souhaite aller plus loin et accompagner les associations dans cette nouvelle stratégie de développement, en innovant, dès 2017, avec les start-ups du secteur.

3. Créer les conditions d'une co-construction permanente des politiques publiques avec les associations et les citoyens

La ville intelligente que je souhaite bâtir est une ville qui crée des liens entre ses habitants, c'est-à-dire une ville fraternelle et inclusive. Elle ne refuse donc jamais la parole aux citoyens, s'efforce de ne pas produire de la complexité inutile pour ses habitants, n'entend pas décider avec les seuls experts et s'inspire de toutes les bonnes pratiques associatives.

- **Le budget participatif, une innovation sociale unique au monde**

Après s'être inspirée de Porto Alegre, la Ville de Paris a développé en seulement 3 ans le **1er budget participatif au monde**, unique par les montants en jeu (5% du budget d'investissement annuel soit 500 millions d'euros sur la mandature) et par l'adhésion des Parisiens : le nombre de projets déposés ne faiblit pas (autour de 2500 par an) et le nombre de votants a cru chaque année jusqu'à atteindre **160 000 personnes** en 2016.

Cette participation massive à ce qui est parfois la **première expérience d'exercice de sa citoyenneté** (notamment pour les 66 000 enfants et adolescents qui ont participé au budget participatif des écoles et des collèges), a une portée pédagogique extrêmement importante, en particulier sur le fonctionnement de la Ville et de son budget, est créatrice de lien social, vu la part croissante de projets portés par des collectifs (37%) ou co-construits lors des agora du budget participatif, et permet un **sentiment d'appropriation renouvelé aux biens publics municipaux** qui sont de plus en plus perçus comme des biens communs.

Le budget participatif est en outre un puissant vecteur de renouvellement des liens entre citoyens, élus et administration, qui permet de **moderniser la conception des politiques publiques** en intégrant l'expertise des « usagers » et d'instaurer un dialogue de qualité entre élus, directions et porteurs de projet, tout au long de la réalisation des projets votés. On estime ainsi à 300 le nombre d'agents mobilisés au titre du budget participatif, dont je tiens à saluer le travail.

Avec 30% du budget consacré aux quartiers populaires, soit 20% des Parisiens, le budget participatif se veut enfin **un outil de redistribution sociale**.

Face à ce succès, j'ai décidé d'approfondir chaque année encore plus ce processus démocratique. Comme vous le savez, un budget participatif des bailleurs sociaux est lancé cette année et la RATP a accepté de rejoindre l'aventure.

- **Mieux faire connaître les démarches de participation citoyenne...**

Si Paris dispose désormais de nombreux outils pour permettre la participation citoyenne et la co-construction des politiques publiques, beaucoup de Parisiens ne les connaissent cependant pas suffisamment. C'est pourquoi j'ai souhaité que soit effectué cette année un travail de pédagogie, de sensibilisation et d'information sur la participation citoyenne et ses enjeux, à travers une grande concertation sur ce thème. **Du 1^{er} mars au 31 mai, les Parisiens peuvent donner leur avis et proposer des idées pour faire évoluer nos outils et nos pratiques**, à travers un questionnaire en ligne et des réunions de concertation physiques. Cette concertation aboutira à la **modernisation de**

la Charte Parisienne de la Participation, qui contiendra les engagements de la Ville de Paris en matière de participation, et sera présentée au Conseil de Paris de novembre.

A l'appui de ce travail, un guide de la participation à Paris, recensant l'ensemble des acteurs, des dispositifs et des instances de la participation de la capitale, sera lancé fin mars, diffusé largement dans les lieux publics et disponible sur paris.fr. Parallèlement, nous construisons avec l'association Cap ou pas Cap un guide numérique des conseils de quartiers, qui sera en ligne sur la page « Participez » de paris.fr.

- **... et les inscrire dans toutes les politiques municipales**

La participation citoyenne est au cœur de l'ensemble de nos politiques publiques. En matière d'urbanisme, nous expérimentons chaque jour une nouvelle façon de construire la Ville avec les habitants : les collectifs chargés de la réinvention des places parisiennes, eux-mêmes issus de la société civile, sont investis d'une véritable mission de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes. Dans l'action sociale, nous souhaitons (re)donner la parole aux Parisiens pour qui sont faites ces politiques, comme nous l'avons inscrit dans le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi. Les enjeux de transition écologique, de logement, de propreté ou le statut de Paris, ne sont pas non plus laissés à l'expertise de quelques-uns : les **conférences de citoyens** qui ont été menées sur le logement social ou sur le climat, et celles qui seront lancées prochainement, sont un puissant vecteur pour diffuser les connaissances, ouvrir un dialogue et de la confrontation positive et créer du consensus sur ces enjeux de société majeurs.

En parallèle, le **Conseil des Générations Futures**, lancé en 2016, rassemble de manière inédite corps constitués parisiens et citoyens engagés, pour éclairer la municipalité sur les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sont devant nous. Après une année de fonctionnement, le Conseil des Générations Futures rendra publics ses travaux sur ses trois premières saisines (l'économie collaborative, le vivre-ensemble et la place des jeunes dans la ville), devant le Conseil de Paris de juin.

- **Renforcer le partenariat avec les associations pour un très haut niveau de confiance et d'exigence réciproques**

Pour approfondir encore l'« éthique partenariale » entre la Ville et le monde associatif, nous élaborerons dès l'automne 2017, avec le Mouvement Associatif, le Réseau national des Maisons des Associations et l'ensemble des acteurs associatifs qui le souhaitent, **la charte d'engagements réciproques entre la Ville et les associations parisiennes**. Ce cycle de travail, décliné par thématiques dans les arrondissements et mené par les nouveaux directeurs du développement de la vie associative et citoyenne, sera l'occasion de définir des principes d'action partagés dans le but d'approfondir la vie démocratique et de concourir à la création de richesses sociales, culturelles et économiques sur notre territoire.

- **La création du « Civic Hall » parisien**

Pour fédérer l'ensemble de ces énergies citoyennes, j'ai souhaité lancer la création d'un « Civic Hall » parisien, qui s'inspirera de son grand frère new-yorkais mais qui sera plus que cela : un incubateur d'innovation civique, un lieu de rencontres entre élus, citoyens et administration, une **nouvelle agora démocratique** qui permettra de repenser la Mairie, notre Maison commune du XXIème siècle. Depuis quelques mois, Paris est en effet un **véritable laboratoire d'innovation démocratique, avec des « civic techs » de plus en plus nombreuses** et dynamiques. Souvent lancées par des entrepreneurs passionnés par la vie publique, les initiatives se multiplient pour proposer aux municipalités de renforcer le dialogue avec leurs habitants.

Le « Civic Hall » parisien sera un lieu ouvert aussi bien à ces « civic techs » qu'aux acteurs de la participation citoyenne plus traditionnels comme les associations d'éducation populaire ou les conseils de quartier, et plus globalement à tous les Parisiens. Outil clé de la modernisation de nos services publics, il servira aussi de laboratoire pour inventer de nouvelles politiques publiques en faveur de la participation. Il sera utilisé à la fois par la Ville et pour la ville, c'est-à-dire pour renforcer l'expression des habitants et mieux éclairer notre démocratie. Co-construit avec les acteurs dès cette année, le « Civic Hall » parisien ouvrira ses portes courant 2018.

Je souhaite que tous ces projets en faveur du monde associatif fassent l'objet d'une synthèse et d'une évaluation annuelles, présentées aux élus du Conseil de Paris. Celles-ci fourniront les chiffres de notre engagement financier et expliqueront nos grandes priorités.

Face à la crise démocratique et sociale que nous traversons, notre principal défi consiste à recréer un espace de dialogue ouvert à tous et à rendre leur pouvoir d'action aux citoyens et associations. L'ensemble de nos engagements vise à relever ce défi incontournable.